

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE CHARLEVOIX-EST
VILLE DE CLERMONT



AVIS DE PROMULGATION

À TOUS LES CONTRIBUABLES DE LA VILLE DE CLERMONT :

AVIS est donné de ce qui suit :

QUE lors d'une assemblée ordinaire tenue le 9^e jour du mois d'octobre 2018, le conseil municipal de la Ville de Clermont a adopté le règlement suivant :

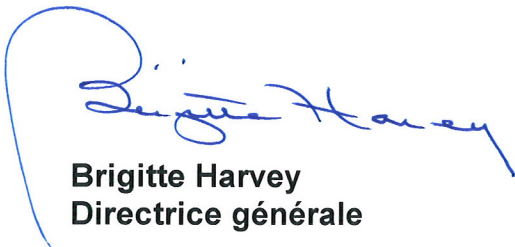
VC-427-18-2

Modifiant le règlement VC-427-12

«Code d'éthique et de déontologie des employés de la Ville de Clermont»

Les intéressés pourront consulter ce règlement au bureau de la Ville de Clermont, au 2 rue Maisonneuve, entre 8 h 30 et 12 h et entre 13 h et 16 h.

DONNÉ À CLERMONT, CE 10^e JOUR D'OCTOBRE 2018.



Brigitte Harvey
Directrice générale